

DECISION DU MAIRE n° 09/2022

OBJET : Opération « Dernière phase d'aménagement du quai de Garonne : Réalisation d'une aire de loisirs quai de Garonne ». Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et à la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Le Maire de la Commune de Grenade sur Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n° 49/2020 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu la localisation de la Commune de Grenade en milieu rural,

Vu le Contrat cadre Bourg-Centre Occitanie 2019-2021 en date du 26.11.2019, et notamment sa fiche action 4.2 et le projet 4.2.2 « Requalifier le Quai de Garonne »,

Vu la convention d'adhésion Petites Villes de Demain, en date du 08.06.2021, et notamment son article 2 « Engagement général des parties » et son article 3 « complémentarité entre le programme « Petite Ville de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie »,

Considérant que l'opération « Dernière phase d'aménagement du quai de Garonne : Réalisation d'une aire de loisirs quai de Garonne » est inscrite dans le projet de ville actualisé en 2022 ; considérant que ladite opération a vocation à être intégrée dans l'avenant au contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 de Grenade,

Considérant que le Conseil Régional ne pourra signer l'avenant au contrat Bourg-Centre Occitanie 2019-2021 qu'après la Commission plénière qui décidera des modalités de mise en œuvre des avenants,

Considérant la carence en équipement en accès libre,

Considérant l'intérêt de création d'espaces améliorant le mieux vivre ensemble,

Considérant l'importance de la pratique du sport loisirs pour tous en accès libre,

Considérant l'enveloppe consacrée aux équipements sportifs de niveau local, équipements de proximité en accès libre,

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 374 303.63 € HT, soit **448 899.65 € TTC**,

DECIDE

ARTICLE 1 :

- de demander une aide financière au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et à la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour l'opération « Dernière phase d'aménagement du quai de Garonne : Réalisation d'une aire de loisirs quai de Garonne »,
- d'approuver le projet et le coût de l'opération, sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES	Coût prévisionnel
Travaux	368 606.63 €
Fourniture de végétaux	2 647.00 €
Contrôle conformité des jeux	1 650.00 €
Levé topographique	1 400.00 €
Total HT	374 303.63 €
TVA	74 596,02 €
Total TTC	448 899,65 €

.../...

RECETTES	
La Région (30%)	112 290.00 €
Le Département (40%)	149 720.00 €
Commune de Grenade (30%)	112 293.63 €
S/Total :	374 303.63 €
Commune de Grenade	74 596,02 €
Total des recettes	448 899,65 €

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Grenade, le 28/03/2022

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,

